



Syndicat Intercommunal
d'Electricité de l'AIN



GrDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Signature d'un contrat de délégation de service public concernant la commune de NURIEUX-VOLOGNAT

Le 23 juillet 2009

Contact presse SIEA :

Adeline Hopp : 04 74 45 51 24

Contact presse GrDF :

Sonia Diaz : 04 74 25 52 20

DOSSIER DE PRESSE

La commune de NURIEUX-VOLOGNAT bientôt desservie en gaz naturel

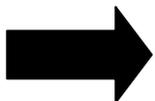
Jeudi 23 juillet 2009, le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain (SIEA) et Gaz Réseau Distribution France (GrDF) ont signé une délégation de service public de type concession à la mairie de NURIEUX VOLOGNAT.

La desserte de NURIEUX VOLOGNAT

Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a été retenu par le comité syndical du SIEA pour alimenter la commune de NURIEUX VOLOGNAT en gaz naturel.

L'objectif premier de la desserte de NURIEUX VOLOGNAT est de desservir la centrale d'enrobés, fonctionnant actuellement avec du fuel, beaucoup plus polluant et dont le stockage est gênant.

NURIEUX VOLOGNAT est la première commune du département de l'Ain à être desservie en gaz naturel dans le cadre de la nouvelle réglementation.



Amener le gaz dans les communes afin de contribuer à l'essor économique en choisissant des énergies plus propres.

Un transfert de compétence

La commune de NURIEUX VOLOGNAT a transféré sa compétence gaz au SIEA afin que ce dernier étudie les possibilités de desserte et organise la distribution du gaz.

Le comité du SIEA s'était prononcé le 24 mars 2007 en faveur d'une gestion déléguée de type concession ce qui signifie que l'ensemble des risques liés à l'exploitation et l'investissement est supporté par le concessionnaire.

Pour respecter la réglementation relative à l'ouverture des marchés, le SIEA a dû organiser une consultation dans le cadre du code général des collectivités territoriales.



Une forme de gestion adaptée aux nouvelles réglementations concernant les énergies

La procédure

A l'issue des trois phases suivantes :

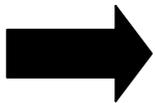
- le choix des candidats admis à présenter une offre,
- la remise et l'analyse des offres,
- la négociation,

la proposition de GrDF présentait les meilleurs atouts.

Le comité du SIEA a donc retenu cette offre le 28 mars 2009 et autorisé la signature du contrat pour 30 ans.

GrDF aura en charge :

- la distribution aux usagers d'un gaz conforme à la réglementation en vigueur
- le déploiement et le financement d'un réseau de distribution
- le fonctionnement et la surveillance des installations du service, le respect des dispositions de garantie de la sécurité publique
- la perception auprès des usagers du prix des prestations et des taxes afférentes
- la gestion des relations avec les clients
- l'entretien préventif et la maintenance curative de l'ensemble des lieux
- l'information de la collectivité sur le déploiement du service et les performances des installations.



Une procédure en plusieurs étapes

Contexte de la distribution du gaz combustible

La distribution publique de gaz n'entre pas dans le champ d'application des services universels du fait de sa substitution possible par d'autres énergies. De ce fait, il n'existe pas d'obligation de desserte et l'on trouve une notion de rentabilité de l'investissement effectué, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres services publics comme l'eau potable, l'électricité...

En 1946, la loi instaurait un monopole sur le territoire national à Gaz de France devenu aujourd'hui GrDF.

Depuis 2005, avec l'ouverture des marchés de l'énergie, la réglementation impose une mise en concurrence des différents opérateurs gaziers pour toute nouvelle commune à desservir.

Les candidats à ce type de consultation doivent cependant posséder un agrément ministériel qui justifie de leur compétence du respect en matière des règles de sécurité.

LE SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) **créé en 1950** par Monsieur Jean SAINT CYR. Son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale.

Il a pour compétence d'origine tout ce qui touche à **l'électricité** et à son utilisation. **Autorité concédante**, il est propriétaire des réseaux de distribution électrique.

Son action se traduit par des **conseils techniques**, des **participations financières** et la **réalisation d'infrastructures**. Elle s'est élargie ces dernières années dans le cadre des compétences optionnelles qui sont devenues les siennes et que le Syndicat exerce à la demande expresse des communes.

Les compétences du SIEA :

- l'électrification
- l'éclairage public
- les télécommunications
- le gaz
- le système d'information géographique
- la communication électronique

En outre, le SIEA est doté d'un service « Énergie » dont l'objectif est d'apporter aux communes de l'Ain des conseils et des solutions adaptées dans le cadre d'une démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie.

Désignés par les conseils municipaux des **419 communes** de l'Ain, **508 délégués** assurent aujourd'hui son administration. Ceux-ci ont élu un bureau de **28 membres** qui se réunit au moins 3 fois dans l'année.

Monsieur Jean-François PELLETIER, maire de Saint Cyr sur Menton, a été réélu en avril 2008, **président du SIEA**. Il est assisté de **8 vice-présidents**.

L'équipe technique et administrative est composée de **30 personnes** placées sous la direction de **Monsieur Patrick CHAIZE**. Elle est organisée selon les grands domaines de compétences du Syndicat.

Plus de détails sur www.siea.fr

GrDF (Gaz Réseau Distribution France)

Partenaire des collectivités territoriales, GrDF s'engage, à travers ses missions de service public, dans un programme de développement des réseaux sur l'ensemble du territoire français pour donner accès au gaz naturel à un maximum de Français dans des conditions économiques maîtrisées. Il s'inscrit en partenaire de proximité des projets des collectivités et soutient le développement local par une politique d'extension des réseaux.

GrDF est responsable de l'exploitation des réseaux que lui ont déléguée les collectivités locales sur leur territoire.

Sur les communes où il est concessionnaire, GrDF est chargé d'assurer l'exploitation du réseau de distribution, **en garantissant sécurité, qualité et performance économique, d'acheminer le gaz naturel de tous les fournisseurs choisis par les clients et de développer le réseau de gaz naturel de façon rentable.**

Ses missions s'exercent dans le respect des valeurs de développement durable, en tenant compte notamment des problématiques environnementales (intégration des ouvrages dans l'environnement, qualité et coordination des travaux).

Plus de 9 000 communes délèguent aujourd'hui à GrDF, en toute confiance, la distribution publique de gaz naturel sur leur territoire.

Repères

- En France, GrDF assure la gestion de **186 000 km de réseau** sur la base de contrats de concession conclus avec les collectivités locales

GrDF chiffres dans l'Ain

- **2 030 km** de réseau de distribution de gaz naturel sur l'Ain
- **65 520 clients**
- **146 communes** desservies en gaz naturel
- **2 800 millions d'euros** d'investissements consacrés au développement du réseau
- **1,2 millions d'euros** d'investissements consacrés à la fiabilité et à la modernisation du réseau
- **400 collaborateurs**